CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 14 octobre à 20h Salles des Cîmes

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Prise de position du Conseil quant à la lecture ou non des préavis et des rapports.
4. PV de la séance du 2 septembre 2021.
5. Préavis du bureau du Conseil : Indemnités du Conseil communal de la législature 2021-2026. Rapport* de la Commission des finances et vote.
6. Préavis municipal N° 2/2021 : Indemnités municipales - législature 2021-2026. Rapport* de la Commission des finances et vote.
7. Préavis municipal N° 3/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022. Rapport* de la Commission des finances et vote.
8. Dépôt du préavis municipal N° 4/2021 : Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. Nomination des Commissions des finances et ad hoc.
9. Communications des délégués aux associations.
10. Communications de la Municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 41 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusés : Mmes et MM L. Christinet, C. Duclos, W. Leuba et L. Mandelert-Vouros.

2. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle remarque que l'envoi des documents pour cette séance a été fait en plusieurs fois et informe que tout sera mis en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise. Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic explique que le rapport de la CoFin sur le Préavis municipal N° 2/2021 a suscité quelques discussions au sein de la Municipalité. Celle-ci décide donc de retirer ce préavis.

La Présidente rappelle à l'assemblée que les mêmes consignes sanitaires sont toujours en vigueur.

Les restrictions actuelles ont rendu impossible l'organisation de la sortie de fin de législature précédente et début de l'actuelle. Elle est reportée dans l'attente de meilleures conditions.

Le document de la présentation du 21 septembre a été envoyé par courriel à tous les membres du Conseil. Elle se tient à disposition des conseillers/ères pour répondre aux éventuelles questions.

Elle remercie la Municipalité pour l'organisation de la soirée sur la péréquation présentée par l'UCV. La présentation a été envoyée aux conseillers/ères par courriel. Elle passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Prise de position du Conseil quant à la lecture ou non des préavis et des rapports.

La Présidente a entendu les remarques des conseillers/ères relatives au temps que prend la lecture des préavis et des rapports, raison pour laquelle elle demande une prise de position ce soir. Elle lit l'article 67 du Règlement du Conseil communal : « Rapport de la commission », dernier alinéa :

> « *Sur la proposition de la commission, le rapporteur peut être dispensé par le Conseil de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été imprimées et remises aux membres du Conseil au moins cinq jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport.* »

Elle ouvre la discussion.

D. Renaud pense qu'il est important de lire les rapports des commissions car ils sont la base du débat et le public, par exemple les journalistes, est ainsi informé.

Y. Schlup pense qu'il est préférable d'utiliser le temps de la lecture pour le débat. Il cite l'exemple des autres communes.

La Présidente précise que la prise de position porte sur les préavis et les rapports inhérents mais ne concerne pas les rapports annuels.

T. Pasquier trouve qu'il est bien que les préavis soient lus et expliqués lors du dépôt afin que les conseillers/ères intègrent les commissions en connaissance de cause. Quant à la lecture des rapports, il s'agit du respect du travail des commissaires.

R. Gagneux souhaite savoir si on vote ce soir pour la législature ou à chaque séance comme pour le PV.

E. Epple est du même avis que Y. Schlup.

M. Pécoud est pour le statu quo ; il est essentiel de lire en séance les rapports et au moins une partie des préavis pour leur compréhension.

K. Michalak-Arpin demande s'il est possible de reporter le vote car les nouveaux membres du Conseil n'ont pas l'expérience des séances.

Ch. Durand pense que la lecture de l'introduction et des conclusions suffit.

La Présidente soumet les options concernant les préavis municipaux au vote.

- **Vote** : « Remettre la décision au Conseil prochain » est refusé par 19 oui, 20 non, 1 abstention.
- **Vote** : « La lecture complète au moment du dépôt du préavis municipal » est refusé par 10 oui, 30 non.
- **Vote** : « La lecture de l'introduction et les conclusions accompagnée d'un commentaire du municipal en charge du dossier lors du dépôt d'un préavis municipal » est accepté par 30 oui et 10 non.
- **Vote** : « Voter le choix à chaque dépôt de préavis » est refusé par 6 oui et 34 non.

La Présidente soumet la lecture des rapports au vote.

- **Vote** : « La lecture in extenso des rapports » est accepté par 25 oui, 10 non et 5 abstentions.

La Présidente remercie les conseillers/ères et continue au point 4.

4. PV de la séance du 2 septembre 2021.

La lecture n'est pas demandée. La Présidente parcourt le PV page par page.

Page 3, point 7, 6ème alinéa, Y. Schlup demande que son intervention soit modifiée comme suit : « Y. Schlup rappelle au Conseil que … législature précédente, *il demande si la Municipalité avait rencontré des souci dans la dernière législature*.»

- **Vote** : La modification est acceptée par 38 oui et 2 abstentions.

Page 3, point 7, l'alinéa suivant, D. Renaud demande que son intervention soit modifiée comme suit : « D. Renaud pense *qu'un cas est survenu au* réseau d'eau … »

- **Vote** : La modification est acceptée par 37 oui et 3 abstentions.

Page 4, point 9, 4ème alinéa, le Syndic demande de rectifier la deuxième phrase : « Elle *a été réélue au CODIR de* Région de Nyon. » et d'ajouter ensuite un nouvel alinéa : « Le délégué municipal pour Le Vaud est Sylvain Pécoud. »

- **Vote** : La modification est acceptée par 35 oui et 5 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 38 oui et 2 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail et passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Préavis du bureau du Conseil : Indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026. Rapport de la Commission des finances et vote.

P.-A. Gétaz lit le préavis.

D. Renaud lit le rapport de la Commission des finances.

La Présidente lit l'article 76 « Vote », alinéa 9 et suivants :

> « *La votation a lieu à bulletin secret à la demande d'un Conseiller appuyé par cinq membres au moins.*
>
> *Le vote à bulletin secret a la priorité.*
>
> *En cas de vote à bulletin secret, le Président prend part au vote. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé.* »

Elle ouvre la discussion.

Certains conseillers pensent que chacun doit pouvoir s'exprimer librement, que chaque avis est respectable ; d'autres pensent que certaines personnes pourraient être gênées de voter ouvertement.

8 conseillers/ères soutiennent le vote par bulletin secret.

La Présidente soumet les 3 amendements au vote ensemble par bulletin secret.

Bulletins distribués : 41
Bulletins rentrés : 41
Blanc : 0
Nul : 0

- **Vote :**

  1. L'amendement 1 « Président/e du Conseil CHF 1'000.- forfait annuel (précédemment CHF 800.-) » est accepté par 40 oui et 1 non.

  2. L'amendement 2 « Secrétaire du Conseil CHF 2'500.- forfait annuel (précédemment CHF 2'000.-) » est accepté à l'unanimité.

  3. L'amendement 3 « Ajout d'un autre défraiement pour le/la Président/e et le/la Secrétaire : Forfait annuel de CHF 50.- pour les déplacements dans le district et le temps passé en appels téléphoniques. » est accepté par 39 oui et 2 non.

La Présidente soumet le préavis amendé au vote par bulletin secret.

Bulletins distribués : 41
Bulletins rentrés : 41
Blanc : 0
Nul : 0

- **Vote** : Le préavis tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et continue au point 6.

6. Préavis municipal : N° 2/2021 : Indemnités municipales - législature 2021-2026. Rapport de la Commission des finances et vote.

Ce préavis a été retiré par la Municipalité.

7. Préavis municipal : N° 3/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le Syndic lit l'avant-propos, le but et les conclusions du préavis. Il commente que chaque point d'impôt représente CHF 64'000.- L'état de nos finances est bon, tous nos fonds sont couverts, notre marge de financement est également bonne. La valeur du point a augmenté grâce à l'installation de contribuables plus aisés et au Conseil qui est attentif à limiter à nos dépenses.

P.A. Rotzetta lit le rapport de la Commission des finances.

Ch. Clerc dépose un amendement au point 9, sur l'exonération pour les chiens d'assistance.

Sans intervention de l'assemblée, la Présidente soumet l'amendement au vote.

- **Vote** : L'amendement au point 9 « Exonérations 1.- Les chiens guides pour aveugle, 2.- Les chiens d'assistance aux personnes en fauteuil roulant, 3.- Les chiens de sauvetage » est accepté par 39 oui et 1 abstention.

La Présidente soumet le préavis au vote.

- **Vote** : L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et continue au point 8 de l'ordre du jour.

8. Dépôt du préavis municipal : N° 4/2021 : Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. Nomination des Commissions des finances et ad hoc.

La Présidente lit l'article 41 Nomination et fonctionnement des commissions, 1er alinéa :

« *Sous réserve de la nomination de la commission de gestion et de la commission des finances, les commissions sont désignées en règle générale par le bureau*. »

Elle explique que notre Conseil a l'habitude d'élire les commissions ad hoc, l'avantage est qu'en principe, les personnes intéressées se proposent. La nomination par le bureau est parfois ardue, souvent de nombreux appels téléphoniques aux candidats sont nécessaires pour arriver à nommer une commission.

S. Humbert, Municipal, arrivera après la séance d'installation à la SADEC à laquelle il assiste en tant que vice-président du Conseil d'administration. En attendant, Ch Landeiro, sa suppléante, lit le préambule, les objets et les conclusions du préavis.

S. Humbert arrive et ajoute que ce contrat nous engage pour 5 ans. Le préavis est déposé. La Présidente rappelle aux membres du Conseil que des prospectus du parc sont à disposition.

La Commission des finances est nommée.

Mmes et MM S. Bürer, M. Christinet, E. Epple, F. Péry-Meylan et R. Baeriswyl sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc.

La Présidente rappelle aux commissaires de passer vers S. Humbert pour la prise de rendez-vous et que le rapport doit être rendu au plus tard, le mercredi matin suivant la séance du bureau.

9. Communications des délégués aux associations.

Les délégués suivants ont informé leurs collègues des séances auxquelles ils ont assisté.

Y. Schlup a assisté aux 2 séances de l'AISE, dont l'installation des autorités. Ch. Landeiro a été réélue au CODIR de l'AISE et N. Beck vice-président et membre du comité pour la révision du règlement.

A. Pécoud, délégué à l'APEC, a également assisté à 2 séances. Les 5 préavis ont été acceptés. La STEP actuelle est à sa capacité maximale de traitement des eaux usées. Nyon, ayant conditionné l'octroi du crédit au dézonage d'une zone agricole qui a échoué, le projet d'une grande STEP unique a été abandonné. L'APEC va construire une STEP plus petite. La prochaine séance a été agendée au 4 novembre.

F. Haenggeli souhaite savoir si ce changement a un impact réel sur le développement des communes de la région.

F. Péry-Meylan souhaite savoir si l'ancienne STEP sera démantelée.

Le Syndic répond qu'à terme, l'actuelle STEP sera partiellement démantelée, les eaux usées arriveront là-bas et remonteront jusqu'au site de Lavasson.

Ch Clerc a assisté à la séance d'installation du SDIS. Il remarque que le budget est diminué de CHF 500.- L'inspection es véhicules avec la grande échelle a lieu tous les 30 ans.

Ch. Sudan informe l'assemblée que le conseil intercommunal de l'ORPC a accepté 4 préavis dont l'achat de véhicules pour la protection civile.

P.-A. Rotzetta, délégué à Région de Nyon, a assisté à la séance plénière du Conseil intercommunal le 16 septembre à Gland. Il informe l'assemblée que Ch. Landeiro a été nommé vice-présidente pour tout ce qui concerne la Région de Nyon. 5 préavis ont été acceptés, ils sont consultables sur le site de Région de Nyon. L'offre actuelle « Avantages

loisirs » favorise les utilisateurs des transports publics ou du vélo avec des rabais ou entrées gratuites pour plusieurs lieux de loisirs dont le Zoo La Garenne.

La prochaine séance plénière a été agendée au 15 décembre, 4 préavis seront traités.

La Présidente remercie les délégués et continue au point 10 de l'ordre du jour.

10. Communications de la Municipalité.

2 personnes se sont présentées à la Municipalité pour reprendre le Vauli et cherchent des renforts. Les intéressés peuvent s'annoncer au Greffe ou prendre contact avec N. Beck, Municipal.

La neige va bientôt arriver, les habitants sont priés d'élaguer branches et haies afin de permettre le passage du chasse-neige.

La Présidente remercie les municipaux et passe au point 11.

11. Divers et propositions individuelles.

Zone 30 : un panneau est encore à installer et le rappel au sol à faire. Le Canton organisera une campagne de mesures l'année prochaine.

L'auberge communale : un bail sera conclu pour 1 à 2 ans avec des repreneurs avant les travaux de réfection.

Roadmovie, cinéma itinérant : Des contacts ont été pris en 2018 ; vu la situation actuelle et les exigences de collaboration, il est plus prudent de patienter pour relancer le contact.

Cimetière : la Commune tient un registre nominatif des sépultures.

Haies : les restrictions et incitations du choix de plantation seront spécifiées dans le nouveau règlement de construction et le PACOM. Ce dernier fait toujours l'objet de discussions avec les services du Canton.

LA Municipalité prend note de la demande de mettre en ligne les préavis déposés et les rapports votés.

Sécurité des données informatiques : la Municipalité a pris des mesures en amont et les accès extérieurs ont été supprimés.

La Présidente remercie les conseillers/ères et leur donne rendez-vous le 16 décembre pour la dernière séance de l'année. Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic invite les conseillers/ères munis/es du pass COVID à l'Auberge pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h32.

Le Vaud, le 24 novembre 2021.

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire